



**ACUFC**

ASSOCIATION DES COLLÈGES ET UNIVERSITÉS  
DE LA FRANCOPHONIE CANADIENNE



**RNFJ**

RÉSEAU NATIONAL  
DE FORMATION  
EN JUSTICE

## **APPEL DE PROPOSITIONS**

### **Le 22 décembre 2020**

Plan de quatre ans pour répondre aux besoins en matière de formation et d'outils juridiques et jurilinguistiques pour les intervenants provinciaux et territoriaux en droit de la famille et en vertu de la *Loi sur le divorce*

**Date de fermeture de l'appel de propositions :**  
**Le 22 janvier 2021, 17 h, heure de l'Est (Ottawa)**

**TABLES DES MATIÈRES**

<b>1.</b>	<b>SOMMAIRE DES ACTIVITÉS PRÉVUES, DES EXTRANTS ATTENDUS ET DES COÛTS DE CE PROJET .....</b>	<b>3</b>
<b>2.</b>	<b>INTRODUCTION .....</b>	<b>4</b>
<b>3.</b>	<b>ACUFC ET RNFJ - PROFILS .....</b>	<b>4</b>
<b>4.</b>	<b>CONTEXTE .....</b>	<b>5</b>
<b>5.</b>	<b>PRODUITS LIVRABLES .....</b>	<b>6</b>
<b>6.</b>	<b>CONTENU DE LA PROPOSITION ET CRITÈRES D'ÉVALUATION .....</b>	<b>9</b>
<b>7.</b>	<b>COÛTS TOTAUX .....</b>	<b>10</b>
<b>8.</b>	<b>FERMETURE DE L'APPEL DE PROPOSITIONS ET ÉCHÉANCIER DE RÉALISATION .....</b>	<b>10</b>
<b>9.</b>	<b>AUTRES CONSIDÉRATIONS.....</b>	<b>10</b>

## 1. Sommaire des activités prévues, des extrants attendus et des coûts de ce projet

Les activités prévues dans le cadre de ce projet sont les suivantes :

- Recueillir des données sur les outils et produits de formation linguistiques disponibles en français aux intervenants dans le domaine du droit de la famille œuvrant dans les territoires canadiens et toutes les provinces (sauf le Québec);
- Recueillir des données sur la capacité linguistique actuelle de ces intervenants du domaine du droit de la famille;
- Regrouper ces données dans un état des lieux qui identifie les besoins de formations linguistiques de ces intervenants;
- Réaliser un plan de formation linguistique pour les années 2021-2022 jusqu'à 2024-2025 pour ces intervenants;
- Dresser une liste de moyens technologiques capables de livrer les formations identifiées dans ce plan; et
- Dresser une liste d'outils juridiques et jurilinguistiques en français capables de compléter ces formations linguistiques.

Les extrants attendus sont les suivants :

- Un état des lieux qui identifie :
  1. La capacité linguistique des intervenants du domaine du droit de la famille œuvrant dans les territoires canadiens et dans toutes les provinces (sauf le Québec); et
  2. Les besoins de formation linguistiques de ces intervenants.
- Un plan de formation linguistique pour les années 2021-2022 jusqu'à 2024-2025, qui reflète les amendements récents à la *Loi sur le divorce*, pour les intervenants du domaine du droit de la famille œuvrant dans les territoires canadiens et toutes les provinces (sauf le Québec);
- Une liste de moyens technologiques capables de livrer les formations identifiées dans ce plan;
- Une liste d'outils juridiques et jurilinguistiques disponibles en français et capables de contribuer à répondre aux besoins de formations linguistiques de ces intervenants.

Les coûts :

La somme disponible pour la réalisation de ce projet est de 275 000 \$, incluant la TVH.

## 2. Introduction

Le présent appel de propositions est une initiative de l'Association des collèges et universités de la francophonie canadienne (ACUFC) et du Réseau national de formation en justice (RNFJ).

## 3. ACUFC et RNFJ - profils

Créée le 1<sup>er</sup> avril 2015 à la suite de la fusion de l'Association des universités de la francophonie canadienne et du Consortium national de formation en santé, l'ACUFC regroupe 22 établissements d'enseignement postsecondaire, francophones ou bilingues, situés dans 8 provinces du Canada. Veuillez visiter le site Web de l'ACUFC pour de plus amples informations [www.acufc.ca](http://www.acufc.ca).

**Les collèges et universités membres de l'ACUFC sont les suivants :**

- Campus Saint-Jean de l'Université de l'Alberta;
- Centre de formation médicale du Nouveau-Brunswick;
- Collège de l'Île;
- Collège Boréal;
- Collège communautaire du Nouveau-Brunswick;
- Collège Éducacentre;
- Collège Mathieu;
- Collège militaire royal du Canada;
- Collège universitaire dominicain;
- Collège universitaire Glendon de l'Université York;
- La Cité universitaire francophone de l'Université de Regina;
- La Cité – Le collège d'arts appliqués et de technologie;
- Université d'Ottawa;
- Université de Hearst;
- Université de l'Ontario français;
- Université de Moncton;
- Université de Saint-Boniface;
- Université de Sudbury;
- Université Laurentienne;
- Université Saint-Paul;
- Université Sainte-Anne;
- Bureau des affaires francophones et francophiles de l'Université Simon Fraser.

Le secrétariat national de l'ACUFC soutient les activités du Réseau national de formation en justice (RNFJ).

**Les membres du Réseau national de formation en justice (RNFJ) sont les suivants.**

**Organismes et institutions communautaires et gouvernementaux :**

1. L'Association des juristes d'expression française de l'Ontario (AJEFO), portail national Jurisource.ca;
2. Le Centre canadien de français juridique (CCFJ) et la Fédération des associations de juristes d'expression française (FAJEF), par l'entremise de la personne qui assume le poste de direction générale des deux organismes;
3. Le ministère du Procureur général et le ministère de la Sécurité communautaire et des Services correctionnels de l'Ontario, par l'entremise des initiatives de formation et de perfectionnement professionnel en français;
4. KortoJura, le service d'évaluation et de certification des compétences linguistiques en contexte juridique.

**Établissements postsecondaires et centres de jurilinguistique :**

1. Collège Boréal – programmes de justice;
2. Collège communautaire du Nouveau-Brunswick – programmes de justice;
3. La Cité (anciennement La Cité collégiale) – programmes de justice;
4. Université de l'Alberta – Campus Saint-Jean;
5. Université Laurentienne – Programme de droit et justice;
6. Université du Manitoba – Faculté de droit;
7. Université de Moncton – Faculté de droit
8. Université d'Ottawa – Faculté de droit;
9. Université de Saint-Boniface – Centre de ressources en français juridique et programmes de formation;
10. Bureau des affaires francophones et francophiles de l'Université Simon Fraser;
11. Centre de traduction et de terminologie juridiques logé à l'Université de Moncton;
12. Centre de traduction et de documentation juridiques logé à l'Université d'Ottawa.

Veillez visiter le site Web du RNFJ pour de plus amples informations

<http://www.rnfj.ca/fr/accueil/>.

**4. Contexte**

À l'heure actuelle, les grandes initiatives menées par le secrétariat national de l'ACUFC concernent la santé, la justice, les relations internationales, les bourses pour étudiants anglophones voulant poursuivre des études postsecondaires en français et la formation des professionnels de la petite enfance.

En matière de justice, le Parlement a apporté des modifications à la *Loi sur le divorce* par l'adoption de lois en 2019. Ces avancées étaient le résultat, entre autres, des travaux menés

depuis plusieurs années par la Fédération des associations de juristes d'expression française (FAJEF) et ses membres et par d'autres membres du RNJF et de l'ACUFC.

Dans le budget de 2019, le gouvernement fédéral a annoncé qu'à compter de 2020-2021, 21,6 millions de dollars seraient investis sur une période de cinq ans pour améliorer la disponibilité des services du système de justice familiale dans la langue officielle de choix.

Le ministère de la Justice du Canada a consenti une contribution financière au RNJF pour préparer un plan de formation pour les intervenants provinciaux et territoriaux (sauf ceux du Québec) dans le domaine du droit de la famille, afin de répondre aux besoins émergents en matière de formation et d'outils en français, notamment en vertu de la *Loi sur le divorce*. Le plan de formation et de développement d'outils doit être prêt en août 2021 et doit s'échelonner sur une période de quatre ans, soit de 2021-2022 à 2024-2025.

Le RNJF n'a pas un portrait exhaustif des besoins de formation des intervenants concernés dans ce domaine. Les préoccupations linguistiques en droit de la famille, notamment celles découlant des amendements de la *Loi sur le divorce*, seront explorées afin de répondre aux besoins des intervenants concernés en matière de formation linguistique et d'outils juridiques en français. L'objectif ultime de ce projet est d'aider les intervenants provinciaux et territoriaux œuvrant dans le domaine du droit de la famille à offrir des services en français.

Le RNJF cherche également à connaître quels sont les besoins sur le plan technologique pour que les intervenants puissent être en mesure d'accéder à la formation et aux outils au moyen de leur poste de travail.

## **5. Produits livrables**

L'ACUFC veut retenir les services d'une personne, d'une organisation ou d'une firme ayant les expertises suivantes :

1. Des connaissances approfondies et une expérience considérable en matière de services en français dans le domaine de la justice au Canada, notamment dans les territoires et les provinces autres que le Québec;
2. Des connaissances approfondies en justice pour pouvoir déterminer les besoins de formation linguistique des intervenants provinciaux et territoriaux (hors Québec) dans le domaine du divorce et du droit de la famille ainsi que les outils juridiques et jurilinguistiques nécessaires pour que ces derniers puissent fournir des services en français;
3. La capacité de proposer un programme de formation linguistique et de développement d'outils juridiques et jurilinguistiques s'échelonnant sur quatre ans.

La personne ou la firme spécialisée choisie devra mener les travaux nécessaires pour fournir les cinq produits livrables décrits ci-dessous entre le 1<sup>er</sup> février 2021 et le 13 août 2021. Le présent appel de propositions prendra fin le 22 janvier 2021.

**Produit livrable 1 : réaliser un état des lieux des besoins en matière de formation linguistique des intervenants œuvrant dans le domaine du droit de la famille, notamment en vertu de la *Loi sur le divorce*.**

Ce travail consistera en la collecte de données sur les outils et les produits disponibles en français et sur les compétences linguistiques des intervenants provinciaux et territoriaux. Les données seront recueillies dans toutes les provinces et tous les territoires du Canada, à l'exception du Québec.

Il est question ici de déterminer les compétences linguistiques actuelles des intervenants provinciaux et territoriaux œuvrant en droit de la famille. L'objectif est de faire en sorte que l'appareil juridique atteigne un niveau de bilinguisme permettant d'assurer aux justiciables un accès aux services en français, selon les exigences de la loi. À l'heure actuelle, le ministère de la Justice a déjà financé une étude sur les compétences linguistiques des professionnels de la justice à l'extérieur du Québec, qui a été réalisée par le RNFJ. Cette étude sera le point de départ pour dresser un état des lieux des besoins actuels en matière de formation linguistique et d'outils juridiques. Vous pouvez consulter l'étude à l'adresse suivante : [https://acufc.ca/wp-content/uploads/2020/12/DEMOGRAPHIE\\_JUSTICE\\_ACUFC\\_RNFJ\\_7-f%C3%A9vrier\\_2019\\_DEFINITIVE.pdf](https://acufc.ca/wp-content/uploads/2020/12/DEMOGRAPHIE_JUSTICE_ACUFC_RNFJ_7-f%C3%A9vrier_2019_DEFINITIVE.pdf)

**Rapport du produit livrable 1** : ce rapport présentera un état des lieux complet des besoins en matière de formation linguistique.

La firme de consultants devra trouver la meilleure méthodologie pour travailler avec les intervenants des provinces et des territoires canadiens, à l'exclusion du Québec, afin de déterminer quels sont les besoins des différentes professions du domaine juridique en matière de formation linguistique. Il faudra certainement tenir des discussions avec les gestionnaires des ressources humaines concernés et avec d'autres parties prenantes pour connaître les besoins institutionnels. On devra éviter d'utiliser les sondages en raison des complexités inhérentes à cette méthode de collecte de données. Il faudra également trouver la meilleure méthodologie pour repérer les outils juridiques et jurilinguistiques qui existent et déterminer quels sont les outils qui devront être développés en français.

**Produit livrable 2 : déterminer quelle est la formation linguistique nécessaire pour répondre aux besoins linguistiques des intervenants provinciaux et territoriaux.**

Une fois connues les compétences linguistiques actuelles de l'appareil juridique, il s'agira de réaliser un portrait, à l'échelle nationale, du nombre d'intervenants à former et des enjeux liés à leur formation en français, dans le contexte du droit de la famille et en vertu de la *Loi sur le divorce*.

**Rapport du produit livrable 2** : ce rapport présentera la formation linguistique nécessaire pour répondre aux besoins linguistiques des intervenants provinciaux et territoriaux.

La firme devra entre autres effectuer les tâches suivantes :

- Consulter la documentation existante;
- Consulter les fournisseurs de formation linguistique actuels;
- Déterminer les clientèles cibles à former;
- Préparer un rapport complet sur la formation linguistique nécessaire. Ce rapport devra présenter les besoins par catégorie d'employés ainsi que par région et par sous-région, le cas échéant.

**Produit livrable 3 : déterminer quels sont les outils juridiques et jurilinguistiques nécessaires pour répondre aux besoins d'outils en français.**

Lorsqu'on parle d'accès à des services en français dans le domaine du divorce, cela implique des personnes qui sont capables de parler français et qui disposent également d'outils juridiques et jurilinguistiques en français, dont les modèles d'actes.

**Rapport du produit livrable 3 :** le rapport dressera la liste de tous les outils juridiques et jurilinguistiques qui sont nécessaires en français pour faire en sorte que tout justiciable voulant un service en français en matière de divorce et de droit de la famille puisse l'obtenir.

**Produit livrable 4 : proposer des moyens technologiques pour que les intervenants provinciaux et territoriaux œuvrant dans le domaine du droit de la famille soient en mesure d'accéder à la formation linguistique au moyen de leur poste de travail, notamment en vertu de la *Loi sur le divorce*.**

L'étude menée par la firme de consultants devra proposer des méthodes efficaces pour offrir la formation. Il s'agit notamment de formation en ligne afin que les intervenants puissent y accéder de leur poste de travail au moment qui leur convient. La formation en présentiel devra être l'exception et non la règle.

Une telle approche exige des moyens technologiques. L'ACUFC privilégie l'usage de la suite Microsoft, dont la plateforme Microsoft Teams.

**Rapport du produit livrable 4 :** ce rapport présentera les solutions proposées sur le plan technologique, des recommandations et des coûts.

**Produit livrable 5 : élaborer un plan de formation pour les années 2021-2022 à 2024-2025.**

Le rapport final devra comprendre l'architecture du plan de formation et de développement d'outils pour les quatre années ciblées :

- Présenter ce qui est disponible, ce qui doit être élaboré et ce qui doit être offert en matière de formation linguistique, pour chaque catégorie d'intervenants concernés dans chaque province et territoire, à l'exception du Québec;



- Pour chaque clientèle cible, définir un programme de formation des intervenants concernés. Le but ultime de cette formation est de faire en sorte que les justiciables puissent avoir accès aux services en français dans les provinces et territoires autres que le Québec, selon les exigences de la loi;
- Élaborer l'architecture technologique pour offrir la formation au moyen de la plateforme Microsoft Teams;
- Définir les besoins technologiques pour l'offre de la formation, notamment l'élaboration d'un plan de formation à distance, car les formations en présentiel seront rares;
- Déterminer les moyens technologiques qui devront être utilisés pour former les formatrices et les formateurs; il se pourrait que certaines formations des formatrices et des formateurs soient offertes en personne;
- Établir la fréquence et la durée des formations pour chaque catégorie d'intervenants. Puisqu'il s'agira de formation en ligne, il y aura des formations synchrones, asynchrones et hybrides;
- En collaboration avec Kortojura, qui est membre du RNFJ, établir les mécanismes de certification des compétences linguistiques des personnes formées;
- Présenter ce qui est disponible et ce qui doit être élaboré en matière d'outils juridiques et jurilinguistiques en français, notamment les formulaires et les modèles d'acte, pour que les intervenants puissent offrir les services en français dans chaque province et territoire, à l'exception du Québec;
- Présenter deux scénarios budgétaires pour la formation et le développement d'outils durant les quatre années visées, soit un scénario avec un budget annuel de 600 000 \$ et un scénario avec un budget de 1 M\$.

## **6. Contenu de la proposition et critères d'évaluation**

La proposition devra comprendre les renseignements suivants :

- Une description de la compréhension du mandat, la compréhension du mandat étant un critère obligatoire pour que la proposition soit étudiée;
- Un plan de travail détaillé qui inclura les principales étapes nécessaires à la réalisation du mandat de l'appel de propositions ainsi que l'échéancier proposé, par mois, pour chaque étape; le travail doit être terminé le 16 août 2021;
- Un échéancier de réalisation du mandat;
- Une description de la méthodologie envisagée pour atteindre les objectifs, préférablement sans l'utilisation de sondages;
- Un curriculum vitae des personnes qui travailleront sur le projet, incluant leurs expertises, des références professionnelles et une liste de travaux connexes;
- Une section financière comprenant les éléments suivants :
  - Le taux quotidien des services professionnels;
  - Le nombre de jours de service;
  - Les taxes;
- La proposition devra être signée par les personnes ainsi autorisées de la firme ou par le ou la spécialiste réalisant le mandat.

Les critères d'évaluation des propositions sont présentés dans le tableau qui suit.

Critères	Valeur (%)
Niveau de connaissance du secteur de la justice en français au Canada, notamment dans les territoires et les provinces autres que le Québec.	40
Capacité d'effectuer une analyse et de rédiger une étude de besoins dans le domaine de la justice; capacité de préparer un plan pluriannuel de formation linguistique et de développement d'outils juridiques et jurilinguistiques pour répondre à ces besoins. La personne ou la firme choisie devra notamment démontrer une connaissance approfondie des modifications apportées sur le plan linguistique à la <i>Loi sur le divorce</i> et en droit de la famille.	60
<b>Total</b>	<b>100</b>

## 7. Coûts totaux

La concurrence pour cet appel de propositions se situe au niveau de la qualité attendue des produits livrables et non au niveau des coûts. **La somme disponible pour la réalisation de ce projet est de 275 000 \$, incluant la TVH.**

## 8. Fermeture de l'appel de propositions et échéancier de réalisation

Les propositions devront être reçues au plus tard le **22 janvier 2021, avant 17 h, heure normale de l'Est**, et devront être transmises par courriel à l'attention de :

Ronald Bisson  
 Directeur des opérations  
 Secrétariat national de l'ACUFC  
 223, rue Main  
 Ottawa (Ontario) K1S 1C4  
 613-244-7837, poste 114  
 1-866-551-2637  
[rbisson@acufc.ca](mailto:rbisson@acufc.ca)

Ce contrat débutera vers le **1<sup>er</sup> février 2021** et se terminera le **13 août 2021**.

## 9. Autres considérations

1. L'ACUFC n'est pas tenue de motiver l'acceptation ou le rejet d'une proposition et ne s'engage à accepter ni la proposition la plus basse, ni aucune des propositions reçues ou ouvertes, ni à payer aucuns frais. Elle ne s'engage à aucune obligation envers le ou les soumissionnaires;

2. La proposition retenue ne sera utilisée par l'ACUFC qu'à titre indicatif pour l'élaboration d'un contrat d'entente qui sera cosigné par les deux parties;
3. La proposition devra être rédigée en français et tous les produits livrables devront être en français;
4. La personne ou la firme retenue devra produire des documents qui feront l'objet d'une correction d'épreuves rigoureuse. Les frais de correction d'épreuves devront être inclus dans la proposition. L'ACUFC se réserve le droit de refuser des produits livrables qui n'auront pas fait l'objet d'une révision rigoureuse. Le nom de la firme ou de la personne qui fera la correction d'épreuves doit figurer dans la proposition;
5. Tout matériel produit dans le cadre de ce projet sera la propriété exclusive de l'ACUFC;
6. Le Réseau national de formation en justice a créé un comité d'encadrement de cette étude. Composé de membres du RNFJ, ce comité appuiera le secrétariat national pour la réalisation de ce projet.